

*Initiatives parlementaires*

Dans certains pays d'Europe, les sols sont saturés de déchets animaux. La concentration est telle que la productivité des sols s'en ressent, et les nappes phréatiques sont atteintes, de même que les puits. Une partie de ces déchets est maintenant transportée dans d'autres pays, parfois dans des pays du tiers monde. C'est ainsi qu'on s'en débarrasse.

Cela est tout simplement inacceptable. Tout comme il était inacceptable, il y a quelques années, que des déchets cyanurés soient transportés de Chicago jusque dans une décharge du comté de Lambton. Ces déchets arrivaient sans que les habitants des environs le sachent. Mais ils ont fini par le savoir par hasard. Peut-il y avoir plus toxique que des déchets cyanurés?

Il y a à peine trois ans, des tentatives ont été faites pour construire un site d'élimination des déchets nucléaires faiblement radioactifs dans le comté de St. Clair, au Michigan, site qui devait servir à plusieurs autres États. Encore une fois, c'est un aspect différent de l'importation des déchets toxiques, puisque le site allait être établi près d'un ruisseau se jetant dans le lac Huron et que les déchets allaient être entraînés dans la prise d'eau alimentant Sarnia et presque l'ensemble du comté de Lambton, de même qu'une grande partie du comté de Kent lui-même, si jamais le projet de construction d'un pipeline allait de l'avant.

Comment pouvons-nous tolérer une telle situation? Plus récemment, plusieurs camions de la Colombie-Britannique ont déchargé des déchets dangereux à Sarnia, en Ontario; encore une fois, dans un site similaire, des déchets cyanurés ont été enfouis.

Le député de Brandon—Souris a mentionné que nous avons conclu un accord et accepté les déchets provenant de l'étranger pour une simple raison: les faibles distances à parcourir. Cependant, cela ne s'appliquait sûrement pas aux déchets dangereux transportés de la Colombie-Britannique à l'Ontario. Il existait sûrement un site plus près, en Colombie-Britannique, dans l'État de Washington, ou dans l'Oregon, alors pourquoi les déchets ont-ils été acheminés vers notre région?

• (1740)

Plus récemment, nous avons appris que des centaines de camions en provenance de Montréal ont déchargé des déchets à un site dans le comté de Lambton. Il y avait sûrement un site dans l'État de New York ou en Nouvelle-Angleterre où les camions auraient pu se ren-

dre au lieu de parcourir près de 600 milles jusqu'au comté de Lambton.

Ce qui importe encore plus, ce sont les répercussions que tout cela aura sur la santé des Canadiens. Cela m'inquiète énormément. J'ai parlé un peu plus tôt de la forte incidence de cancer dans le bassin des Grands Lacs.

Récemment, on pouvait lire dans un article que personne ne sait comment sont traités les millions de tonnes de déchets toxiques produits chaque année au Canada; du moins, c'est ce que disait un rapport fédéral sur l'état de l'environnement. Pis encore, les Canadiens ont toléré l'importation de plus en plus de déchets dangereux sans savoir si le système de surveillance fonctionne comme il se doit, car il ne fonctionnera efficacement que si les producteurs de déchets sont honnêtes, conscients de leurs responsabilités sociales et soucieux de l'avenir de notre planète, de nos enfants et de nos petits-enfants.

Les déchets dangereux importés des États-Unis au Canada ont augmenté de 142 000 tonnes en 1990, et les inspections relâchées à la frontière étaient à l'origine, en 1989, de la prétendue importation d'essence contenant des BPC, produit dont l'importation est interdite aux termes de la LCPE.

Dans son rapport de 1991, le vérificateur général examine si les opérations douanières respectent les règlements nationaux concernant le contrôle des importations et des exportations de déchets dangereux. Ce rapport n'a donné aucun programme défini concernant le transport des produits dangereux à Douanes Canada. Le personnel des douanes n'obtient aucune formation sur les déchets dangereux, et Douanes Canada a peu fait pour recueillir de l'information, pour analyser et évaluer les risques de transport illicite ou d'infractions aux lois pertinentes, ou pour cibler des cargaisons dans ce contexte.

Les substances dont l'importation est interdite en vertu de la LCPE ne figurent pas dans la base d'information de Douanes Canada sur les produits interdits. Rien n'indique que Douanes Canada fasse respecter la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

Le rapport du vérificateur général signale aussi que s'ils tombent sur des produits dangereux, lors d'examen faits au hasard, les inspecteurs pourraient laisser passer les cargaisons par souci de leur propre sécurité.

Le vérificateur général signale aussi le protocole d'entente signé par l'Environnement et les Douanes pour définir les rôles et les responsabilités respectifs des deux ministères à l'égard des inspections et des expéditions de déchets dangereux.